

Hélène Quemoun

Commissaire aux Comptes DPLE
Expert-Comptable DPLE
Maître en Droit
Diplômée de l'Université de Droit de Warwick (GB)

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE LILLE
DU CCAS ET DU CREDIT MUNICIPAL DE LILLE**

**HÔTEL DE VILLE
59 000 LILLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables du Nord-Pas de Calais
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Jean-Pierre Quemoun SARL au capital de 1 €

35, rue Jacquemars Giélée - 59000 LILLE
Téléphone : 03 20 57 72 63 - Télécopie : 03 20 30 00 43 - email : gfallille@jeanpierrequemoubti.com

3, avenue Junot - 75018 PARIS
Téléphone : 01 42 58 53 09 - Télécopie : 01 42 52 04 45 - email : gfparismontmartre@jeanpierrequemounbti.com

Siret 477 667 315 00 14

COS DE LA VILLE DE LILLE DU CCAS
ET DU CREDIT MUNICIPAL DE LILLE
Hôtel de Ville
59 000 LILLE

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la ville de Lille, du C.C.A.S et du Crédit municipal de la ville de Lille,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la ville de Lille, du C.C.A.S et du Crédit municipal de la ville de Lille, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au niveau du paragraphe règles et méthodes comptables- page 3.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la césure de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille le 15/06/2026

Pour la SARL Jean-Pierre QUEMOUN



Hélène QUEMOUN

Commissaire aux Comptes

COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE LILLE

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	949	949				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	97 880	93 047	4 833	0,72	6 936	0,85
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	98 829	93 996	4 833	0,72	6 936	0,85
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	59 869		59 869	8,94	92 898	11,34
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					80	0,01
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	18 509		18 509	2,76	25 365	3,10
Charges constatées d'avance	73 752		73 752	11,01	65 795	8,03
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	513 071		513 071	76,57	627 823	76,67
TOTAL (III)	665 201		665 201	99,28	811 961	99,15
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	764 030	93 996	670 034	100,00	818 896	100,00

COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE LILLE

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	636 608	95,01	636 608	77,74
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	292 978	43,73	292 978	35,78
. Autres				
Report à nouveau	-654 738	-97,71	-782 494	-95,54
Excédent ou déficit de l'exercice	22 244	3,32	127 756	15,60
Situation nette (sous total)	297 092	44,34	274 848	33,56
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	297 092	44,34	274 848	33,56
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 986	7,61	20 362	2,49
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales			217 857	26,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	9 494	1,42	3 319	0,41
Produits constatés d'avance	312 462	46,63	302 510	36,94
TOTAL (IV)	372 941	55,66	544 048	66,44
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	670 034	100,00	818 896	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE LILLE

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens		465 843		24,77		467 000		25,03		-1 157		-0,24	
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		316 788		16,85						316 788		N/S	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		1 094 519		58,21		1 056 157		56,60		38 362		3,63	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions													
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		1 565		0,08		12 937		0,69		-11 372		-87,89	
Total des produits d'exploitation (I)		1 878 714		99,91		1 536 094		82,32		342 620		22,30	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises		459 212		24,42		505 774		27,11		-46 562		-9,20	
Variations stocks		33 029		1,76		-35 159		-1,87		68 188		193,94	
Autres achats et charges externes		1 106 595		58,85		1 046 163		56,07		60 432		5,78	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés													
Salaires et traitements		257 219		13,68		217 857		11,68		39 362		18,07	
Cotisations sociales													
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 103		0,11		1 736		0,09		367		21,14	
Dotations aux provisions													
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		11		0,00		10		0,00		1		10,00	
Total des charges d'exploitation (II)		1 858 169		98,82		1 736 382		93,06		121 787			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		20 545		1,09		-200 288		-10,72		220 833		110,26	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		1 699		0,09		2 199		0,12		-500		-22,73	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)		1 699		0,09		2 199		0,12		-500		-22,73	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées						50		0,00		-50		-100,00	
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE LILLE
COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)			50	0,00	-50	-100,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 699	0,09	2 149	0,12	-450	-20,93
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	22 244	1,18	-198 140	-10,61	220 384	111,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			327 645	17,56	-327 645	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			1 750	0,09	-1 750	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			325 895	17,47	-325 895	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 880 414	100,00	1 865 938	100,00	14 476	0,78
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 858 169	98,82	1 738 182	93,15	119 987	6,90
EXCEDENT OU DEFICIT	22 244	1,18	127 756	6,85	-105 512	-82,58
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexe association

PREAMBULE

- Description de l'objet social

L'objet social de l'association est la dispense de l'oeuvre sociale en direction de ses adhérents.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'oeuvre sociale est répartie sur des activités purement sociales, de loisirs et de culture. Elle est réservée à ses adhérents.

- Description des moyens mis en oeuvre

Les moyens mis en oeuvre sont la mise en place de sections distinctes selon la nature de l'action déployée.

Les ressources sont décrites plus bas.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 670 033,63 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 22 244,25 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La continuité et le développement des activités, avec en plus cette année, notamment:

- l'octroi de cartes de Noël aux adultes,
- une proposition touristique agrandie,
- les 50 ans du comité des oeuvres sociales.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Changement de méthode de présentation résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 homologué par arrêté du 26 décembre 2023, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement a conduit l'association à adapter la présentation de ses états financiers et certaines méthodes de classement comptable, notamment concernant :

la nouvelle définition du résultat exceptionnel fondée sur les événements majeurs et inhabituels: désormais la participation des agents aux chèques vacances (316 788€) et les secours (2 300€), ont été comptabilisées en produits et charges d'exploitation et non plus en produits et charges exceptionnels.

la suppression des comptes de transferts de charges et leur reclassement selon la nature des opérations concernées ;

les modifications de présentation du compte de résultat et de l'annexe ;

l'évolution de certains libellés et subdivisions du plan de comptes.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, les postes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet de retraitement, l'incidence étant non significative.

L'application de ce règlement constitue un changement de présentation comptable sans incidence significative sur le résultat de l'exercice, les capitaux propres et la situation financière de l'association .

Les méthodes d'évaluation demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent, sauf mention contraire dans les présentes annexes.

Correspondance nouvelle présentation du compte de resultat suite ANC 2022-06

Compte de resultat 2025	Compte de resultat 2024	Compte de résultat 2024
	si retraité ANC 2022-06	
Résultat d'exploitation : 20 545€	Résultat d'exploitation : 125 607€	Résultat d'exploitation : -200 288€
		Résultat exceptionnel : 325 895€

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	949			949
Immobilisations corporelles	97 880			97 880
Immobilisations financières				
TOTAL	98 829			98 829

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	949			949
TOTAL I	949			949
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	62 937	1 377		64 314
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	28 007	726		28 733
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	90 944	2 103		93 047
TOTAL GENERAL (I+II)	91 893	2 103		93 996

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	18 509	18 509	
Charges constatées d'avance	73 752	73 752	
TOTAL	92 261	92 261	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	4 385
TOTAL	4 385

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	636 608				636 608
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	292 978				292 978
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-782 494	127 756			-654 738
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	127 756	-127 756	22 244		22 244
Dont générosité du public					
Situation nette	274 848		22 244		297 092
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	274 848		22 244		297 092
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	50 986	50 986		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 494	9 494		
Produits constatés d'avance	312 462	312 462		
TOTAL	372 941	372 941		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	50 986
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	9 494
TOTAL	60 479

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

-En tant que de besoin, il est donné ici la ventilation des ressources de l'Association

Subventions : 1 094 519€

Ressources en provenance des usagers : 782 631€

Autres : 3 264€

Le coût du personnel mis à la disposition par la Mairie de LILLE est intégré en charges, pour un montant de 257 219
- et fait partie de la subvention pour le même montant.